

Conseil régional de la C.-B. d'Unifor

21 au 24 novembre 2019

Aux : Aux sections locales d'Unifor en Colombie-Britannique

Bonjour,

Le prochain Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor se tiendra au Centre des congrès de Whistler dans le village de Whistler, situé au 4010 Whistler Way.

Atelier TTAC :	Mercredi 20 novembre 10 h - 16 h Centre culturel Squamish Lil'wat (Hall Istken)
Réunion des président(e)s :	Jeudi 21 novembre 10 h - 15 h 30 Centre des congrès de Whistler (Salle Garibaldi A/B)
Conseil régional de la C.-B.:	Vendredi 22 novembre – Dimanche 24 novembre 9 h - 17 h (9 h - 12 h le dimanche) Centre des congrès de Whistler (Salle de bal Sea to Sky B/C)

Les inscriptions à ce conseil se font en ligne seulement. Le nombre de délégué(e) auquel votre section locale a droit vous sera envoyé avec la copie envoyée par la poste de la présente trousse, ainsi que des instructions sur la façon de vous inscrire en ligne avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Vous pouvez inscrire la délégation de votre section locale, la personne désignée pour la réunion des président(e)s et les membres qui assistent à l'atelier TTAC en ligne.

Toutes les sections locales sont encouragées à tenir compte d'une représentation sur le plan de l'équité (femmes, travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur, travailleuses et travailleurs ayant une incapacité, LGBTQ et jeunes travailleuses et travailleurs – 35 ans ou moins) pour former leur délégation.

Au plaisir de vous accueillir à Whistler!

En toute solidarité,



Ben Williams
Président du Conseil régional de la C.-B.



Gavin McGarrigle
Directeur de la région de l'Ouest

Inscription des déléguées et délégués

Le nombre de déléguées et délégués admissibles au Conseil régional de la Colombie-Britannique est défini à l'article 2 : Membres dans les règlements du Conseil. Une copie des règlements actuels du Conseil se trouve sur le site [Web de l'événement du Conseil](#). Le nombre de délégué(e)s auxquels la section locale a droit figure dans votre copie transmise par la poste. Si vous avez des questions, veuillez contacter Jamie.Ayres@unifor.org.

Il n'y a pas de droits supplémentaires pour les membres siégeant à l'exécutif du Conseil régional de la Colombie-Britannique ou aux comités permanents. Si votre section locale a un membre qui siège à l'exécutif du Conseil ou à un comité, il DOIT s'inscrire comme faisant partie de la délégation de votre section locale. Si vous avez des questions au sujet de ce processus, contactez Jamie.

NOUVEAU!! Les inscriptions au Conseil régional de la Colombie-Britannique (CRCB), à la réunion des président(e)s et à l'atelier TTAC se font en ligne seulement. Pour inscrire des délégué(e)s, des délégué(e)s substitués et des observateur(ice)s, visitez le site <https://register1.unifor.org>

Choisissez l'un des événements suivants:

- Conseil régional de la Colombie-Britannique 2019
- Réunion des président(e)s au CRCB 2019
- Atelier TTAC au CRCB 2019

Pour vous inscrire à plusieurs événements, vous devez vous déconnecter et vous reconnecter pour sélectionner le prochain événement sur l'écran d'accueil. Les instructions d'inscription complètes seront incluses avec votre copie envoyée par la poste. Si vous souhaitez recevoir cette information par courriel, veuillez communiquer avec Jamie. Si vous avez besoin de modifier l'inscription de votre section locale, veuillez écrire un courriel à registration@unifor.org ou à jamie.ayres@unifor.org. Pour faire une demande de délégué(e)s spéciaux d'un groupe visé par l'équité, écrivez un courriel à Jamie.Ayres@unifor.org.

La date limite pour inscrire votre délégation en ligne est le lundi 4 novembre 2019.

Article 2 – Membres

Le nombre de déléguées et délégués des sections locales admissibles au Conseil régional de la C.-B. est établi comme suit :

- | | |
|---|-------------------------|
| • sections locales ayant entre 1 et 100 membres | 1 déléguée ou délégué |
| • sections locales ayant entre 101 et 500 membres | 2 déléguées ou délégués |
| • sections locales ayant entre 501 et 750 membres | 3 déléguées ou délégués |
| • sections locales ayant entre 751 et 1 000 membres | 4 déléguées ou délégués |
| • sections locales ayant entre 1 001 et 1 250 membres | 5 déléguées ou délégués |

Et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres. Veuillez vous référer aux règlements du conseil pour les informations sur les sections locales amalgamées.

Table d'inscription

L'inscription des délégué(e)s se tiendra au Centre des congrès de Whistler, dans le Foyer. Veuillez noter les dates et heures suivantes d'ouverture de la table d'inscription :

Le 21 novembre	Le 22 novembre	Le 23 novembre
15 h 30 - 17 h 30	8 h - 16 h	8 h 30 - 15 h

Soumettre une résolution

Les résolutions que vous souhaitez soumettre au Conseil régional de la Colombie-Britannique doivent être reçues au bureau de New Westminster au plus tard 15 jours avant l'ouverture du Conseil (15 jours ouvrables, excluant les fins de semaine). En outre, veuillez noter que, conformément à l'Article 9 : Amendements des règlements du Conseil :

Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements.

Toute résolution portant sur des **changements aux règlements doit être soumise au plus tard le 16 octobre 2019**. Le préavis de 30 jours sera ainsi transmis aux sections locales au plus tard le 22 octobre 2019.

La date limite du dépôt des résolutions est le 21 octobre 2019. Si possible, nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

Qui peut soumettre une résolution?

- Comité exécutif du Conseil régional de la Colombie-Britannique
- Directeur de la région de l'Ouest
- Sections locales de la Colombie-Britannique

Moyens de soumettre une résolution

Par courriel à : Jamie.Ayres@unifor.org
Par télécopie au : 604-522-8975
Par la poste à : Unifor
À l'attention : Jamie (CRCB)
326 12e rue, 2e étage
New Westminster, CB V3M 4H6

Veuillez vous référer aux modèles de résolution dans cette trousse de convocation pour suivre les directives quant au langage clair à utiliser, en utilisant les formules « Le Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor va » et « Parce que ».

Comment s'assurer que le texte des résolutions soit assez clair pour être compris par tout le monde?

- Ne couvrez qu'un seul sujet par résolution.
- Utilisez des phrases claires, courtes et directes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs peuvent comprendre facilement; évitez le jargon et les acronymes.
- Soyez spécifique. Expliquez ce que vous souhaitez voir arriver : le changement que vous souhaitez, comment vous souhaitez qu'il soit fait, qui doit le faire, et quand le changement doit-il survenir.



Inscription aux services de garde

Des services de garde seront fournis sans frais pour les enfants de la petite enfance jusqu'à 14 ans qui ont été inscrits avant la date limite du 21 octobre 2019.

Vous trouverez dans la présente trousse le formulaire d'inscription aux services de garde d'Unifor. Le formulaire doit être rempli et **retourné au plus tard le 21 octobre 2019**.

Si le nombre d'enfants inscrits est suffisant, les services de garde seront sur le site du Centre des congrès de Whistler pendant les heures suivantes :

Jeudi 21 novembre	9 h 30 - 18 h (si vous participez à la réunion des président(e)s)
Vendredi 22 novembre	8 h 30 - 17 h 30
Samedi 23 novembre	8 h 30 - 17 h 30
Dimanche 24 novembre	8 h 30 - à ½ heure après l'ajournement

Réunion de l'équipe Unité

La réunion de l'équipe Unité aura lieu le jeudi 21 novembre à 17 h 30 dans la salle de bal Sea to Sky B/C du Centre des congrès de Whistler.

Postes vacants et élections

Selon les règlements du conseil, à la suite du congrès statutaire, le Conseil régional de la C.-B. doit réélire tous les postes pour le prochain mandat de trois ans. Les postes à combler sont les suivants :

Président(e) CRCB – Un (1) poste

Vice-président(e) CRCB – Un (1) poste

Secrétaire-trésorier(ière) CRCB – Un (1) poste

Membre ordinaire CRCB – Trois (3) postes vacants

Comité permanent TTAC – Trois (3) postes vacants

Comité permanent PAEF – Trois (-3) postes vacants

Comité permanent en santé et sécurité – trois (3) postes vacants

Comité permanent LGBT – trois (3) postes vacants

Comité permanent de l'action politique – Trois (3) postes vacants

Comité permanent sur la condition féminine – Trois (3) postes vacants

Comité permanent des travailleuses et travailleurs ayant une incapacité – Trois (3) postes vacants

Comité permanent des jeunes travailleuses et travailleurs – Trois (3) postes vacants

Les postes du comité permanent de l'équité seront comblés à la suite d'une élection par les pairs pendant le caucus sur l'équité. Veuillez consulter le programme du Conseil au moment de l'inscription pour connaître les dates et heures des caucus. Pour obtenir des renseignements sur les tâches des dirigeantes et dirigeants du comité exécutif et des postes aux comités permanents, veuillez consulter les règlements du Conseil régional de la Colombie-Britannique.

Les élections qui auront lieu au conseil se dérouleront le samedi 23 novembre. L'inscription et les changements au statut de délégué(e) seront fermés une (1) heure avant le vote.

Caucus sur l'équité

Prenez note que tous les caucus sur l'équité seront échelonnés pendant le Conseil. Nous vous demandons de consulter le programme du Conseil au moment de l'inscription au Centre des congrès de Whistler pour connaître les dates et heures.

Lorsque vous inscrivez votre délégation en ligne, veuillez choisir le caucus de l'équité approprié, le cas échéant. Le nom des membres qui s'auto-identifient reste confidentiel. L'auto-identification avec le Conseil nous aidera à prévoir suffisamment de nourriture et de boissons et/ou le nombre de sièges suffisants pour les réunions des caucus.

À noter : Tous les caucus des groupes recherchant l'équité sont tenus à l'intention des personnes qui s'auto-identifient avec le groupe en question, à l'exception du caucus des LGBTQ qui est ouvert aux alliés.

Accessibilité

En vue du Conseil, nous souhaitons vous rappeler qu'Unifor s'efforce d'éliminer tous les obstacles. Si vous avez un besoin en particulier en ce qui a trait aux sujets de la liste ci-dessous en participant au Conseil régional de la Colombie-Britannique, veuillez nous informer d'avance.

Écrivez un courriel à Jamie.Ayres@unifor.org ou téléphonez au 604-516-8012 et communiquez vos besoins à Jamie.

VUE – AUDITION – MOBILITÉ – ENDURANCE – ASSISTANCE

Réunion des président(e)s

En guise de préparation pour la réunion d'une journée des présidentes et présidents des sections locales, le jeudi 21 novembre, nous vous demandons de bien vouloir remplir le rapport modèle en pièce jointe. Tous les rapports des sections locales seront compilés sous forme de cahier qui vous sera remis à votre arrivée à la réunion.

Ce modèle a été conservé dans un format Word pour que vous puissiez rédiger facilement votre rapport et ajouter d'autres lignes si nécessaire.

Veillez ne pas envoyer de rapports télécopiés, en PDF ou écrits à la main. Envoyez votre rapport complété en format Word à Jamie.Ayres@unifor.org. Si pour une raison ou une autre votre rapport ne peut être rédigé en utilisant le modèle sous Word, veuillez contacter Jamie au 604-516-8012. La date limite pour soumettre votre rapport par courriel est le 21 octobre 2019.

Page de l'événement du Conseil régional de la Colombie-Britannique 2019

Les informations de la trousse de convocation, les règlements du Conseil et les mises à jour pour cette réunion seront affichés sur la page de l'événement du Conseil régional de la Colombie-Britannique [d'Unifor 2019 sur le site Web d'Unifor](#).



Atelier

Atelier TTAC – Marcher un kilomètre dans mes mocassins

Mercredi 20 novembre, 10 h 00 - 16 h

Centre culturel Squamish Lil'wat (Hall Istken) * dîner fourni

4584 Blackcomb Way

Cette année, en lien avec notre Conseil régional de la Colombie-Britannique, le comité permanent des travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur organise une activité axée sur la réconciliation qui enseigne l'histoire du Canada d'un point de vue autochtone. **Le comité TTAC ouvre cet atelier très spécial à tous les alliés intéressés d'Unifor.**

Bernadette Smith, politicienne des Premières nations, éducatrice et récipiendaire de l'Ordre du Manitoba, nous guidera dans un exercice qui commence avec des documents simples – des couvertures et un scénario – mais qui se termine par de puissants points clés. L'exercice rend l'histoire immédiate et réelle pour les participant(e)s.

Veuillez vous inscrire tôt en ligne pour réserver votre place! Informations à venir sur la navette de l'hôtel AAVA au centre culturel pour cet atelier.

Chambres d'hôtel

Deux (2) blocs de chambres ont été réservés aux hôtels AAVA et Hilton. Chaque hôtel a des restrictions spécifiques pour la réservation de chambres, veuillez lire attentivement ce qui suit. Le personnel des deux hôtels est membre de la section locale 3000 d'Unifor.

Hôtel AAVA (4005 Whistler Way)

Réservez en ligne: <https://reservations.travelclick.com/98371?groupID=2087724>

Réervations : 1-800-663-5644, 604 ou reservations@aavawhistlerhotel.com

Tarifs : 140,00 \$/nuit pour une chambre Deluxe King, Deluxe Queen ou Deluxe 2 lits Queen ou 170,00 \$/nuit pour une chambre Supérieure King.

Stationnement : 17,00 \$ stationnement sans valet

La date limite pour réserver à l'hôtel AAVA est le 20 octobre. Toutes les réservations exigent un dépôt pour une (1) nuit en garantie. Les chambres peuvent être annulées jusqu'à 7 jours avant la date d'arrivée. En cas d'annulation à moins de 7 jours de l'arrivée, la durée totale du séjour sera facturée. Les personnes qui ne se présentent pas et les départs anticipés seront facturés pour le séjour complet. Le montant total du séjour pour toute réservation est facturé en totalité 7 jours avant l'arrivée.

Hôtel Hilton (4050 Whistler Way)

Réservez en ligne : <https://book.passkey.com/go/UNIFOR19>

Réervations : 604-932-1982

Tarifs : 189,00 \$/nuit studio avec lit King ou chambre Hilton avec lit double ou 219,00 \$ / nuit studio Premier

Stationnement : 28 \$ sans valet ou 36 \$ avec valet

La date limite pour les chambres au Hilton est le 28 octobre. Vous pouvez faire des changements ou annuler une réservation jusqu'à 7 jours avant la date d'arrivée. Après 7 jours, la durée totale du séjour sera facturée, quel que soit le changement. Les personnes qui ne se présentent pas seront facturées pour un plein séjour.

Dates limites

Résolutions relatives à des amendements aux règlements – 16 octobre 2019

Résolutions - 21 octobre 2019

Rapports pour la réunion des président(e)s – 21 octobre 2019

Services de garde – 21 octobre 2019

Inscriptions – 4 novembre 2019

Inscriptions autocars – 6 novembre 2019

Transport vers Whistler

Des autocars ont été organisés avec Wilson's Transportation. Pour monter à bord d'un autocar, vous DEVEZ vous inscrire à l'avance pour vous assurer que des places sont disponibles. Les inscriptions pour les autocars doivent être envoyées à jamie.ayres@unifor.org. Veuillez consulter les formulaires d'inscription joints à cette trousse.

Voici les dates, heures et itinéraires pour chaque trajet :

VANCOUVER À WHISTLER

DATE	LIEU DE DÉPART	HEURE DE DÉPART	2E LIEU DE DÉPART	HEURE DE DÉPARTS	ARRIVÉE À WHISTLER
20 nov.	Station Sky-train bord de l'eau	13 h			15 h 30 @ hôtel AAVA
20 nov.	Bureau de New West	15 h	Station Sky-train bord de l'eau	16 h 30	18 h 45 @ hôtel AAVA
21 nov.	Station Water-front Skytrain	13 h			15 h 30 @ hôtel AAVA
21 nov.	Station Water-front Skytrain	15 h			17 h 30 @ hôtel AAVA

WHISTLER À VANCOUVER

DATE	LIEU DE DÉPART	HEURE DE DÉPART	1ER ARRÊT	HEURE DE DÉPART	ARRIVÉE À VANCOUVER
24 nov.	Hôtel AAVA	13 h	Station Water-front Skytrain	15 h 45 et continue jusqu'à YVR pour le dernier arrêt	Aéroport YVR @ 16 h 15
24 nov.	Hôtel AAVA	13 h	Station Water-front Skytrain	16 h au bureau de New West	Bureau de New West @ 17 h
24 nov.	Hôtel AAVA	16 h	Station Water-front Skytrain	18 h 45 au bureau de New West	Bureau de New West @ 19 h 45

****Si vous prenez l'avion pour Vancouver (YVR), des navettes pour Whistler sont disponibles. Vous pouvez consulter [ce site spécial Whistler](#), pour examiner les options de réservation à un tarif réduit.****





Conduire vers Whistler

INFORMATION IMPORTANTE : L'autoroute Sea to Sky est une autoroute de montagne, où les conditions peuvent être imprévisibles en raison des changements rapides d'altitude et des conditions météorologiques. Un voyage qui commence sous le soleil peut aussi rencontrer de la gadoue, de la glace, des chutes de neige abondantes ou de la neige compacte. Pour des raisons de sécurité dans des conditions hivernales, les véhicules avec passagers doivent être équipés de pneus d'hiver pour circuler sur le Sea to Sky entre le 1er octobre et le 31 mars.

- **Pneus d'hiver (symbole 3 pics montagne et flocon de neige)**
- **Pneus M & S (pneus homologués pour la boue et la neige, habituellement toute la saison)**

Si vous choisissez de vous rendre à Whistler en voiture, veuillez vous assurer que votre véhicule est conforme aux normes. La GRC mène des contrôles réguliers sur cette autoroute dès le 1er octobre.

[Cliquez ici](#) pour connaître les exigences relatives aux pneus et chaîne

[Cliquez ici](#) pour vérifier les conditions routières avant de partir pour Whistler

Options de stationnement

Pour les personnes se rendant à Whistler en voiture et ne souhaitant pas se stationner à l'hôtel, [cliquez ici pour](#) consulter une carte du village de Whistler indiquant des stationnements publics. Certains lieux de stationnement permettent le stationnement de nuit.

Bon voyage à Whistler. Au plaisir de vous voir au Contre des congrès!



Résolutions au Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor 2019

Les résolutions que vous souhaitez soumettre au Conseil régional de la Colombie-Britannique doivent être reçues au bureau de New Westminster au plus tard 15 jours avant l'ouverture du Conseil (15 jours ouvrables, excluant les fins de semaine).

En outre, veuillez noter que, conformément à l'Article 9 : Amendements des règlements du Conseil : **Toute résolution portant sur des changements aux règlements doit être soumise au plus tard le 16 octobre 2019.** Le préavis de 30 jours sera ainsi transmis aux sections locales au plus tard le 29 avril 2019.

La **date limite du dépôt des résolutions est le 21 octobre 2019.** Si possible, nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

Que doit contenir une résolution et à quoi devrait-elle ressembler?

Les résolutions devraient :

- être envoyées sur le formulaire des résolutions fourni
- être tapées ou envoyées par courriel en format Word;
- comporter le sceau ou l'étampe officielle de votre section locale, si vous en avez une;
- être signées par la présidente ou le président de votre section locale;
- expliquer pourquoi votre section locale soumet la résolution;
- expliquer ce que votre section locale souhaite comme mesures à prendre;
- ne pas dépasser 200 mots;
- porter sur de nouveaux enjeux ou proposer des modifications à des politiques existantes.

Comment s'assurer que le texte des résolutions soit assez clair pour être compris par tout le monde?

- Ne couvrez qu'un seul sujet par résolution.
- Utilisez des phrases claires, courtes et directes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs peuvent comprendre facilement; évitez le jargon et les acronymes.
- Soyez spécifique. Expliquez ce que vous souhaitez voir arriver : le changement que vous souhaitez, comment vous souhaitez qu'il soit fait, qui doit le faire, et quand le changement doit-il survenir.

Qui peut soumettre une résolution?

- ✓ Comité exécutif du Conseil régional de la Colombie-Britannique
- ✓ Directeur de la région de l'Ouest
- ✓ Sections locales de la Colombie-Britannique

Moyens de soumettre une résolution

1. Par courriel à : Jamie.Ayres@unifor.org (veuillez demander un accusé de réception pour vous assurer qu'elle est bien reçue)
2. Par télécopie au : 604-522-8975 (veuillez conserver la confirmation d'envoi pour vous assurer que la transmission a bien fonctionné).
3. Par la poste à : Conseil régional de la Colombie-Britannique
326 12e Rue, 2e étage
New Westminster (Colombie-Britannique) V3M 4H6

Modèle de résolution au Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor 2019

Le Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor va :

- 1. Encourager toutes les sections locales de la Colombie-Britannique s à utiliser le format recommandé pour les résolutions; et**
- 2. Encourager toutes les sections locales de la Colombie-Britannique de rédiger les résolutions en 200 mots ou moins.**

Parce que :

- Le Comité des résolutions doit confirmer que les signatures appropriées sont apposées sur la résolution pour savoir qu'elle provient d'une section locale et qu'elle a été approuvée par ses membres; et**
- L'utilisation de mots simples comme « va» et « parce que » aident les délégués et déléguées à comprendre une résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.**

Résolution soumise par la section locale XX d'Unifor

Jane Smith, présidente

John Smith, secrétaire archiviste

DATE LIMITE POUR DÉPOSER DES RÉOLUTIONS – 21 OCTOBRE 2019
SI VOTRE RÉOLUTION EXIGE UN CHANGEMENT AUX RÈGLEMENTS, LA DATE LIMITE EST LE
16 OCTOBRE 2019

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX SERVICES DE GARDE D'UNIFOR

Si des services de garde sont prévus, ils seront sur le site du à Centre des congrès de Whistler pour les enfants jusqu'à 14 ans. Les enfants doivent être inscrits avant **la date limite du 21 octobre 2019.**

Téléphone : (604) 522-7911 Télécopieur: (604) 522-8975 Courriel: Jamie.Ayres@unifor.org

Nom du programme : **Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor**

Date: _____.

(Indiquez les dates nécessaires pour les services de garde)

INFORMATIONS SUR L'ENFANT

Nom de l'enfant : _____
Nom complet

Adresse : _____
Numéro et rue Ville Province Code postal

Genre _____ Date de naissance : _____
(jour/mois/année)

Principale langue parlée à la maison : _____

Nom(s) des personnes à qui l'enfant peut être remis : _____

INFORMATION SUR LE PARENT

Nom du parent/tuteur : _____ N° section locale : _____

Adresse postale (si différente de celle plus haut) : _____
numéro et rue Municipalité/Ville : Province Code postal

Téléphone à la maison : _____ Téléphone au travail : _____

Téléphone cellulaire : _____ Adresse électronique : _____

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Numéro de carte d'assurance maladie de l'enfant et initiales : _____

Est-ce que votre enfant prend des médicaments en ce moment? Si oui, décrivez à quoi sert le médicament et à quelle heure il doit être administré : Oui _____ Non _____

Est-ce que votre enfant souffre d'une condition médicale comme des allergies, de l'asthme ou une maladie? Si oui, veuillez en faire la liste et expliquez en détail la condition médicale :

_____.
_____.
_____.

Est-ce que votre enfant a des restrictions alimentaires? Si oui, dressez la liste et expliquez : Oui _____ Non _____.

_____.
_____.

Est-ce que votre enfant a des besoins spéciaux tels qu'un TDA, TDAH, autisme, syndrome d'Asperger, paralysie cérébrale ou autre? Si oui, dressez la liste et expliquez en détail les besoins spéciaux :

_____.
_____.
_____.

Est-ce que votre enfant a un problème de comportement que nous devrions connaître afin de maintenir sa sécurité et celle des autres enfants? Si oui, dressez la liste et expliquez en détail les problèmes de comportement :

_____.
_____.
_____.

Est-ce que votre enfant est physiquement capable de participer à toutes les activités du programme?

Oui _____ Non _____.

--

Si non, dressez la liste des restrictions : _____

--

CONSENTEMENT:

--

Accordez-vous la permission à votre fils/fille/enfant en tutelle de participer à de courtes marches ou excursions supervisées à l'intérieur d'un rayon de 2 km des services de garde d'Unifor à Port Elgin ou de la ville où le programme a lieu?

Oui _____ Non _____.

--

Dans le cas d'une urgence médicale, tous les efforts seront déployés pour contacter le ou les parents ou le ou les gardiens de l'enfant :

--

A. Dans l'éventualité d'une urgence médicale, accordez-vous par la présente la permission au personne des services de garde d'Unifor, qui sont formés en premiers soins et en RCR, de prendre soin de votre enfant?

--

Oui _____ Non _____.

--

B. Dans l'éventualité où vous ne pouvez être contacté, accordez-vous par la présente la permission à un médecin/hôpital, choisi par les services de garde d'Unifor, d'hospitaliser et/ou de procurer un traitement approprié à votre enfant?

Oui _____. Non _____.

Les services de garde d'Unifor sont un programme de grande visibilité; accordez-vous par la présente la permission à votre fils/fille/enfant en tutelle d'être filmé par vidéo ou photographié par des médias publics ou les relations publiques d'Unifor?

Oui _____. Non _____.

Signature du parent/tuteur :

Date

